

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019

OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles 2019. Etude d'avant-projet de réhabilitation du canal d'irrigation de la Haute Crau.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, au titre de 2019 :

- d'attribuer la somme de 4 831,20 € sur un coût total de 12 078 € à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la dernière phase d'animation de la Zone Agricole Protégée de Cuges-les-Pins ;
- d'attribuer la somme de 14 896,20 € sur un coût total de 24 827 € à la commune de Vitrolles pour la deuxième phase d'animation de la Zone Agricole Protégée ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec ces communes les conventions annexées au rapport,

dans le cadre du programme d'hydraulique agricole 2019 :

- d'attribuer à la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) un crédit de 30 000 € sur un coût d'étude d'avant-projet de réhabilitation du canal d'irrigation de la Haute Crau de 150 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec ACCM la convention annexée au rapport.

La dépense totale de 19 727,40 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.
La dépense de 30 000 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL et Messieurs LIMOUSIN et KOUKAS ne prennent pas
part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées